

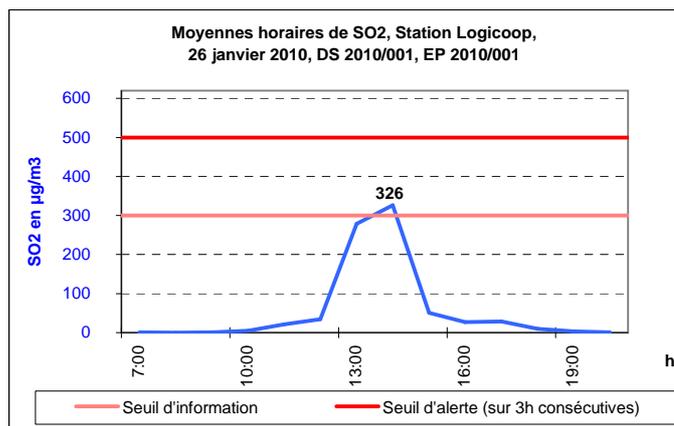
**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LOGICOOP****Seuil d'information et de recommandation**Communiqué du: **27/01/2010 8h00**

Observations: **Mardi 26 janvier 2010 - constat de dépassement**  
**Terminé**

**Dépassement du seuil d'information et de recommandation**

Dans le secteur de Logicoop, Scal-Air a enregistré mardi 26/01/2010 de fortes concentrations en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Le seuil de recommandations et d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> d'air en moyenne sur une heure, a été dépassé à 14h). Les niveaux sont rapidement redescendus à des valeurs faibles à partir de 15h.

<b>Zones concernées</b>	Station de Logicoop, quartiers Nord-Ouest de Nouméa
<b>Début de l'épisode</b>	Mardi 26/01/2010, 13h
<b>Fin de l'épisode</b>	Mardi 26/01/2010, 15h
<b>Polluant</b>	dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
<b>Nb de valeurs horaires au dessus du seuil</b>	1
<b>Durée du dépassement</b>	1h
<b>maximum horaire</b>	326 µg/m <sup>3</sup> à 14h
<b>Moyenne journalière</b>	34 µg/m <sup>3</sup>

**Conditions météorologiques et circonstances:**

D'après les données de Météo France : le 26/01/2010, vents moyens, de secteurs Sud-Est (120° à 140°) entre 12h et 16h, avec des vitesses de 6 à 8 m/s (13 à 16 kt).

Ces directions correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo vers la station de Logicoop. En outre, le dioxyde de soufre est un polluant d'origine majoritairement industrielle.

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO<sub>2</sub> est de **300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire**.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

**Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:**

*Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.*

*Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.*

*Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.*

**Le SO<sub>2</sub> en bref:**

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure